

Inscription et admission des élèves pour la rentrée 2024-2025 : 2 étapes

1) INSCRIPTION

- Prendre contact avec le service Jeunesse de la mairie si vous ne l'avez pas déjà fait.

2) ADMISSION

- Les parents devront apporter à l'école:

- ✓ la photocopie des pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé.
- ✓ la photocopie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).
- ✓ le certificat de radiation de l'école d'origine (si scolarisé hors maternelle Oraison).
- ✓ en cas de séparation, une copie du jugement du tribunal est à fournir (page résidence de l'enfant).

Si votre dossier est complet, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de l'école sous enveloppe.

Pour toute question, merci de prendre contact avec l'école au 04 92 73 70 67 ou me contacter par mail (elem.oraison@ac-aix-marseille.fr).

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

Merci de votre compréhension

Si votre enfant était prévu pour septembre mais qu'il ne fera pas sa rentrée à Oraison merci de nous prévenir.

Date limite de dépôt des documents pour l'admission le 10 juin 2024 dernier délai.

La directrice, Sylvie NOAILLES.